

Eco-Pass

Florence LE RAY

DGA Pôle Aménagement et Développement
24 rue des Landes
85 170 LE POIRE SUR VIE
Tel : 02 51 31 60 09
f.le-ray@cc-vsaa.com

Communauté de
Communes
Vie et Boulogne

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Favoriser une accession durable et sécurisée à la propriété

TYPE D'AIDE

Subvention/prime

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Territoire de la Communauté de communes Vie et Boulogne

TYPE DE BENEFICIAIRES

Particuliers primo-accédant

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

- Etre primo-accédant
- Répondre au plafond de ressources HLM
- Bénéficier d'un prêt à taux zéro + ou d'un dispositif Location Accession
- Construire ou acquérir un logement neuf répondant au label BBC à titre de résidence principale d'habitation
- L'aide ne s'applique qu'aux parcelles d'un coût global inférieur ou égal à 55 000 €TTC, hors frais de notaire.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

- 1 500 € par la Communauté de Communes Vie et Boulogne
- 1 500 € par le Conseil général de la Vendée.

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Conseil général de la Vendée

ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

Budget prévisionnel 2018 : 1 500 € X 40 dossiers
= 60 000 €.

BILAN DES ANNEES PRECEDENTES

2017 : 1 500 € X 14 dossiers = 21 000 €
effectivement attribués (pour un total budgété de
112 500€ soit 70 dossiers)